

**Voix diverses. — Lisez !**  
M. DAHIREL. — En l'absence de tout pouvoir exécutif et de représentation nationale, la France a donné implicitement et forcément à l'Assemblée qu'elle a chargée de la représenter le 8 février 1874 la mission expresse de déterminer la forme du gouvernement. Depuis ces trois années, l'Assemblée nationale n'a pas cru devoir remplir ce mandat et elle a vécu dans le provisoire.

Aussi, ayant choisi successivement deux chefs du pouvoir exécutif, elle a vu la France alarmée à chaque menace de démission faite par l'un d'eux et à chaque vote compromettant l'existence d'un ministère et pouvant engager l'autre à donner la sienne.

Un pareil état de chose est la négation du régime parlementaire, trouble la situation, sème la division et paralyse les affaires. (Approbation à gauche.)

Je demande l'urgence pour ma proposition.

Plusieurs voix : la question préalable.  
M. DE KERDREL monte à la tribune après M. Dahirel et commence par dire que ceux qui ont demandé la question préalable lorsque M. Dahirel a déposé sa proposition, n'ont pas pris le temps de la réflexion.

Il y a une chose que personne ne peut faire ici, c'est une chose déloyale (Bruit). M. DE KERDREL s'élève ensuite contre ceux qui veulent enlever le pouvoir à le maréchal de Mac-Mahon, ne fut qu'une minute.

M. DE FRANCKIEU interrompt violemment.

M. DE KERDREL poursuit en disant que tous ceux qui ont voté le septennat se sont enchaînés.

M. DE FRANCKIEU. — Non !  
M. DE KERDREL continuant. — M. le maréchal de Mac-Mahon a le pouvoir pour sept ans jusqu'au jour où il lui plaira de donner sa démission. (Bruit. — Tumulte.)

M. DE KERDREL s'élève contre l'urgence demandée, M. Dahirel lui paraissant plus royaliste que le roi.

M. DAHIREL. — On ne dira pas cela vous.

M. DE KERDREL proteste contre ces paroles et descend de la tribune au milieu d'une émotion indescriptible.

M. DE BROGLIE le remplace à la tribune et fait une déclaration par laquelle il reconnaît à personne le droit de faire parler le président de la République autrement qu'il ne parle à la France.

Après cette déclaration, M. le président met aux voix l'urgence de la proposition de M. Dahirel.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants	586
Majorité absolue	294
Pour	256
Contre	330

L'urgence n'est pas déclarée.  
L'Assemblée continue la discussion du projet relatif aux nouveaux foris.

M. LE GÉNÉRAL CHARBONNET défend le projet de la commission dont il fait partie.

L'orateur estime que la ville de Paris, grâce à la nouvelle loi militaire, fournira le nombre de défenseurs nécessaires pour la ligne projetée.

M. LE GÉNÉRAL CHARBONNET combat les conclusions de la commission.

Il déclare que l'on ferait mieux d'améliorer l'effectif et les cadres de l'armée.

Le ministre de la guerre soutient le projet.

Il émet l'opinion que la défense doit avoir aussi un caractère offensif.

M. THIERS combat le projet de la commission.

L'orateur déclare que pour mettre Paris à l'abri d'un coup de main, il est inutile d'immobiliser 250,000 hommes.

Il ajoute qu'on priverait ainsi le pays de ses défenseurs, en faisant de nouveau, de la capitale, l'objectif de tous les efforts de l'ennemi.

M. THIERS pense qu'il suffit de rendre l'enceinte actuelle de Paris entièrement inattaquable, au moyen de quelques travaux qui ne coûteront pas plus de 15 millions.

L'orateur est d'accord avec la commission en ce qui concerne certaines positions à fortifier.

Il propose de renvoyer l'examen des autres à six semaines.

Elle devint charitable. Y avait-il un calcul égoïste dans cette charité, une raison d'être intéressée à sa vie nouvelle ? Peut-être.

Le bien qu'elle faisait avec ostentation occupa d'elle encore ce monde qui la délaissait ; elle eût préféré la tombe au silence qui semblait l'enterrer vivante, du moins sa conversion fit du bruit, on en parla beaucoup.

Si la vanité était encore et toujours le mobile de sa conduite, si son but n'était pas noble, si l'intention n'était pas entièrement pure, il y avait cependant de pauvres malheureux qui ne vivaient que par elle, qui priaient pour elle et la bénissaient. Pour beaucoup, elle était une sainte.

Qui sait si la grâce divine ne touchera pas, à son heure, cette âme égarée, et l'amenant des œuvres intéressées à de plus nobles, à de plus sincères, à la vraie charité de l'Évangile, ne l'engagera pas entièrement dans la voie de Dieu ?

Déjà elle semble y diriger ses pas. Sa dernière bonne œuvre est la meilleure, une sainte inspiration venue tout-à-coup : elle a envoyé une somme importante au nouveau curé de Luçay pour une fondation au nom de Suzanne. On construit en ce moment un petit orphelinat sous la direction des sœurs de la Charité. Sans nul doute, les bonnes sœurs apprendront aux enfants sans mère à prier pour leur bienfaitrice.

Suzanne continue à parler peu de

**M. THIERM termine en invoquant en faveur de son opinion le témoignage et l'autorité du président actuel de la République.**  
Le général de Chabaud-Latour, rapporteur de la commission, s'attache à démontrer que la capitale pourra être défendue avec un effectif de 90,000 hommes, pris dans l'armée territoriale.

Après une réplique de M. Thiers et les discours d'autres orateurs tous les amendements sont rejetés.

Le projet de la commission est adopté par 389 voix contre 193.

La demande d'interpellation des députés de Marseille sur la fermeture des deux cercles républicains est ajournée à six mois.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la *Lettre sur les prophéties*, de Mgr Dupanloup.

## ÉTRANGER

**ESPAGNE.** — Le comité carliste à Paris engage nos lecteurs à se défier des dépêches optimistes du cabinet de Madrid, sur les prétendus succès de l'armée de Serrano.

La *Gaceta* a tué plus d'une fois Dorrego et Tristany, disparus leurs têtes.

**A partir du 14 avril 1874, les prix d'affranchissement complet des correspondances expédiées de France en Russie par la voie de Belgique et d'Allemagne sont perçus, savoir :**

Pour les lettres ordinaires (affranchissement facultatif) ou raison de 50 cent. par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

Pour les lettres recommandées (affranchissement obligatoire et fermeture au moyen de cinq cachets en cire fixe), à raison de 50 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes, et d'un droit fixe, en sus, de 50 centimes.

Pour les échantillons de marchandises et les imprimés de toute nature (affranchissement obligatoire), à raison de 15 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Quant aux lettres non affranchies de la Russie pour la France, reçues par la même voie, elles seront passibles, à la charge des destinataires, d'une taxe de 70 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

Le public conserve la faculté d'expédier des correspondances pour la Russie par l'intermédiaire des postes d'Autriche ; mais pour être dirigées par cette voie, les correspondances devront désormais porter la mention formelle : « Voie d'Autriche. »

Une députation de la brasserie du Nord, ayant à sa tête M. Taffin, brasseur à Tourcoing et président du syndicat des brasseurs des cinq départements du nord de la France, a été reçue mercredi, par le maréchal de Mac-Mahon, président de la République.

M. Laurent, député du Nord, s'était joint à la députation de la brasserie. Le chef de l'Etat a promis que le nouvel impôt projeté sur la bière serait ajourné, et tout porte à croire qu'il sera définitivement abandonné.

Nous nous félicitons de ce résultat tant pour la classe ouvrière que pour la brasserie.

Jeudi 26 mars, a eu lieu à Tourcoing une cérémonie des plus touchantes : M. le maire, ses adjoints et les pompiers de cette ville, suivis d'une foule nombreuse et recueillie accompagnèrent à sa dernière demeure un jeune capitaine de chasseurs à pied, M. Julien Lallement, glorieuse victime encore de cette dernière guerre. Enfant de Metz, sorti de Saint-Cyr, avec un des premiers numéros de sa promotion, M. Lallement se fit remarquer au Mexique dès l'année suivante, par des actions d'éclat qui lui valurent plusieurs citations ; à Jalapa entre autres, apprenant que son capitaine était cerné avec trente hommes par une bande de 500 mexicains, il s'élança avec 15 hommes sur le lieu du combat, faisant sonner la charge, et vainquit ainsi l'ennemi, qui ne se rendant pas compte de l'importance de cette audacieuse attaque, se laissa ébranler et finit par prendre la fuite, cette belle action fit obtenir à ce jeune officier la croix de la Légion d'honneur ; il avait alors 22 ans.

Enfin, devant Metz, au combat du 31 août 1870, il tomba frappé d'une balle à la poitrine, alors qu'il combattait au premier rang de son bataillon, qui venait d'anéantir le 44<sup>e</sup> de ligne poméranien. Il est mort des suites de cette blessure.

L'armée perdit en lui, non-seulement un vaillant officier, mais aussi une intelligence d'élite.

Tous les assistants ont pris une grande part à la douleur de sa famille, ils n'ont pu retenir leurs larmes, lorsque M. le capitaine Doliac, ami du défunt, prenant la parole au nom de ses ca-

mais été réellement amoureux, il s'est aussi marié par sa mère, lui cédant sans discuter, sur que la femme choisie par elle lui conviendrait certainement. Hélas ! tous se sont trompés, en croyant, chacun de son côté, conclure une *bonne affaire*.

Placé entre sa mère, qu'il n'a jamais voulu sacrifier, avec laquelle il continue de vivre, et sa jeune femme qui ne peut souffrir cette présence importune, Albert n'est pas heureux. Il voit se renouveler constamment devant lui des scènes pénibles qu'il ne peut faire cesser. Il s'enfoncé de plus en plus dans le travail, se livre aux luttes ambitieuses et s'est jeté dans la politique, non-seulement pour arriver plus haut encore, mais pour se soustraire davantage aux ennuis domestiques.

Le plus souvent il laisse sa mère et sa femme discuter ensemble, sans oser donner tort ou raison à l'une d'elles ; appelé quelquefois directement à se prononcer, il se range généralement du côté de sa mère, blâmant la jeune femme de ses prodigalités excessives, de ses coquetteries, de ses légèretés même ; alors, Mme Albert, élevée comme une poupée à la mode, sans beaucoup de cœur, sans aucune délicatesse, leur fait sentir que la fortune vient d'elle, qu'elle est libre d'en disposer à sa fantaisie.

« Que doit-elle à un mari qui ne l'a épousée que pour sa dot ? » Faut-il ajouter que, pour la soutenir, elle trouve

marades, a fait à son frère d'armes ses derniers adieux.

S'il y a dans la vie de ce jeune capitaine de nobles exemples à suivre, il y a aussi dans l'attitude de la municipalité et de la population de Tourcoing, une touchante expression de reconnaissance pour les services rendus à la patrie, une haute marque de sympathie pour nos frères de Lorraine. Nous ne saurions trop louer cette démonstration qui honore à la fois celui qui en a été l'objet et ceux qui ont su la faire. (Mémorial.)

Le Comice agricole de l'arrondissement de Lille tiendra une séance mercredi prochain 1<sup>er</sup> avril.

En voici l'ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.

2. Rapport et scrutin sur la candidature de M. François Hovine, cultivateur à Bersée.

3. Délibération sur la reconnaissance du Comice comme établissement d'utilité publique.

4. Décadence du Marché aux Bestiaux de Lille. — Des pays où les engraisseurs pourraient se procurer du bétail maigre aux meilleures conditions, par M. Deleperte-Bayart.

5. Rapport sur un ouvrage intitulé : *Economie du combustible*, par M. Roger Laloy.

6. Conférence de chimie agricole, par M. Corenwinder (suite).

7. Lectures et propositions diverses.

Mlle Laure Rousseau, de Roubaix, élève des dames de Flines, vient d'obtenir, aux derniers examens, le brevet simple de capacité et le brevet supérieur.

Les communes de Thumeries et de La Neuville, rattachées, pour le service des postes, au bureau de Carvin (Pas-de-Calais), seront, à dater du 1<sup>er</sup> avril prochain, desservies par un bureau créé à Thumeries.

Un pauvre vieillard de 66 ans, accablé par la misère, s'est jeté dans le canal hier soir. Le maître nageur s'est précipité à son secours et a pu le sauver. Le malheureux, revenu à des pensées meilleures, a promis de ne plus attenter à ses jours.

Hier soir, vers 5 heures, un charretier, qui venait d'entrer à la gare pour y faire un chargement de charbon, a été tamponné entre un wagon et le brancard de sa charrette et a reçu de si graves blessures qu'il est tombé privé de connaissance. — Dix minutes après il expirait à l'hôpital où on l'avait immédiatement transporté. — Ce malheureux, qui se nommait Isidore Welhaet, était âgé de 42 ans. Il laisse une femme et un enfant de 8 ans.

Dans la soirée du même jour, un sieur Lecomte, vieillard de 66 ans, glissait sur le pavé de la rue du Luxembourg et se foudroya le pied droit. Des passants ont demandé le brancard du poste de la mairie et ont transporté le blessé chez sa fille.

Une lingère des environs du Trichon vient de quitter Roubaix après avoir commis un vol assez important en bijoux et effets divers.

## LA CATASTROPHE DE WAGONLIEU

Nous lisons dans l'*Avenir* d'Arras :

Un accident terrible est arrivé ce matin à dix heures, à Wagonlieu, près de Dainville, sur le chantier des travaux du chemin de fer d'Arras à Saint-Pol.

Un pont construit en briques qui venait d'être terminé et qui avait été déiciaté de

une mère qui l'a gâtée depuis son enfance, qui pleure avec elle, l'encourage à la résistance et la nomme « une pauvre martyre du mariage, une pauvre victime indignement trompée ? »

Triste intérieur, en vérité ! triste surtout parce qu'un petit être, ordinairement la bénédiction de Dieu, l'ange de conciliation et de paix entre les époux, n'est souvent lui-même qu'un sujet de discord. Que de fois déjà la jeune mère a menacé son mari de fuir, en emportant son enfant !

Qui sait si nous n'aurons pas à raconter un jour l'histoire de la petite Madeleine, placée comme Suzanne, dans d'autres circonstances peut-être, mais analogues, entre son père et sa mère ?

Une seule fois Albert a revu Suzanne : c'était le jour de l'enterrement de René ; malgré le profond chagrin de la jeune femme, il y avait sur sa suave physionomie l'impression d'une félicité intime et pure ; on ne pouvait s'y tromper, sa beauté rayonnait.

L'ambitieux oublie-t-il, regrette-t-il ses premières amours ? La vérité est qu'il n'y pense guère, quoique la force des choses l'amène parfois à comparer deux femmes, dont l'une lui a fait entrevoir le vrai bonheur, tandis qu'il ne doit jamais connaître par l'autre que la froide réalité de l'indifférence.

ADRIENNE ROGRON

FIN.

puis huit jours, s'est effondré vers dix heures du matin, enfouissant sous ses ruines toute une escouade d'ouvriers occupés à cimenter les joints des briques de la construction.

Sur les quinze personnes employées en ce moment aux travaux du pont, six ont été tués sur le coup, deux ont été blessés dont une assez grièvement.

A la nouvelle de l'accident nous nous sommes immédiatement transportés sur les lieux et nous avons assisté au déblayage des décombres.

Le premier cadavre qu'on a retiré de ce monceau de ruines est celui du nommé Paul Talon, âgé de 16 ans. Puis, successivement on a déterrés les corps des nommés Emile Dumont de Marœuil, Avelan de Wagonlieu, Bultin père, demeurant à Duisans, Bultin fils et enfin François Beugnet de Marœuil.

Presque tous ces malheureux étaient mariés et pères de famille. Emile Dumont laisse une femme et deux enfants ; Avelan laisse une femme et huit enfants dont le plus jeune est âgé de huit mois et l'aîné de quinze ans. La douleur de cette malheureuse veuve dont nous avons été témoin fait mal à voir.

François Beugnet laisse également une veuve.

Ces victimes n'ont pas été malheureusement les seules, et l'on a encore à déplorer des blessures graves, reçues par deux autres ouvriers, les sieurs Charles Lannay, père et fils. Ces deux hommes, qui travaillaient à poser des pierres sur le tablier du pont ont été précipités dans l'écroulement. Le père a été assez gravement contusionné ; il se plaint de vives douleurs dans l'estomac et à la tête.

Le fils, quoique moins gravement atteint, a été cependant assez sérieusement maltraité. Ils ont été transportés tous les deux à l'hôpital d'Arras.

Parmi les morts on remarquait le cadavre affreusement mutilé de Bultin père. Son corps était littéralement en lambeaux, la tête était complètement écrasée, les entrailles mises à nu, toute la partie postérieure du corps avait été enlevée. Le cadavre de François Beugnet était également méconnaissable, il ne restait rien de la figure de ce malheureux.

Les secours ont été très-habilement dirigés, le déblaiement des décombres a été vite achevé, grâce au grand nombre d'ouvriers arrivés aussitôt sur les lieux. Nous avons remarqué dans la foule des personnes accourues à la nouvelle de l'accident M. le docteur Bremart qui a prodigué aux blessés tous les soins nécessaires, M. Mancel, ingénieur des ponts-et-chaussées, M. le procureur de la République, M. Pradines, l'entrepreneur des travaux, etc.

Un peloton de gendarmerie avait été immédiatement envoyé sur les lieux du sinistre, sous la conduite d'un capitaine et d'un maréchal-des-logis, afin de surveiller la direction des travaux de déblaiement, et de maintenir l'ordre.

Une enquête a été commencée sur les causes de cette horrible catastrophe.

## LA CATASTROPHE DE VERMELLES.

Au moment de mettre sous presse nous recevons la nouvelle d'une autre catastrophe aussi terrible que celle que nous venons de raconter :

Hier 25, mars vers trois heures de l'après-midi, une explosion de grisou a eu lieu dans la fosse n° 4 de la Compagnie des mines de Béthune sur le territoire de Vermelles.

Cinq ouvriers ont été tués, un a été grièvement blessé. A demain les détails.

MM. Hoffart et Bazot, directeurs d'un spectacle tout à fait nouveau, s'apprentent à venir dans notre ville avec une troupe d'élite et un personnel nombreux.

## Etat-civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 25 MARS. — Palmire Volckaert, rue Saint-Antoine. — Clémence Boussemaere, rue de Lannoy. — Marie Leroy, rue Turgot. — Hélène Deleperte, aux 3 Ponts. — Aldegonde Mellier, rue des Fossés. — Georges Honoré, rue de l'Épeule. — Jacques Breysens, rue de l'Épeule. — Marie Renard, rue Jacquart. — Marguerite Duforest, rue du Collège. — Amelia Siméens, rue du Gros-Saule.

26 MARS. — Irma Desurmont, rue du Collège. — Marie Caffier, rue de Flandre. — Eugène Armadon, Grande-Rue. — Eléonore Chretien, au Cul de Four. — Flore Marghem, rue du Luxembourg. — Mathilde Olivier, rue des Fondeurs. — Louis Lecomble, rue de la Redoute.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 25 MARS. — Céline Florin, 58 ans, ménagère, rue du Quai. — Anna Lefebvre, 1 an, aux 3 Ponts. — Edmond Bontinck, 19 jours, à l'Épeule. — Mathilde Maes, 1 an, aux 3 Ponts. — Virginie Maillard, 69 ans, ménagère, aux 3 Ponts. — Désiré Cacheux, 14 ans, rentier, à l'Épeule. — Arthur Verdonck, 3 mois, Grande-Rue. — Philomène Desprets, 29 ans, bobineuse, à l'hôpital. — Cécile Debbecker, 1 mois, au fort des 7 Ponts. — Philomène Maes, 1 an, rue de la Paix. — Jean-Baptiste Eyrick, 70 ans, journaliste, rue de la Barbe-d'Or.

26 MARS. — Angèle Duquesnoy, 1 an, rue de Flandre. — Blanche Brackveld, 5 mois, rue Jacquart. — Campion, présenté sans vie, rue du Fort. — Frédéric Dubois, 51 ans, mécanicien, rue de la Guinguette. — Marie Desmet, 1 mois, à l'Épeule. — Sophie Allemesch, 2 ans, au Fontenoy. — Angèle Devaux, 10 mois, au Raverdy.

## Cours de Chimie

Dimanche 29 mars, à 11 h. et demie

Cellulose, préparation, propriétés, usages ; préparation de l'acide oranique, préparation et essais de différentes espèces de papiers, coloration, conservation et usages des bois, préparation et propriétés du coton-poudre, préparation du collodion photographique et du collodion pharmaceutique.